

**Réunion Technique d'Approfondissement  
Élections professionnelles  
11 décembre 2017**

**Formation ORCHIDEE – module 2 : dépôt des candidatures**

Dans le cadre des prochaines élections professionnelles, le module 2 de l'application ORCHIDEE permettra aux délégués de liste de transmettre au service RH leur liste de candidats (pour la pré-vérification de l'éligibilité à partir du 20 septembre 2018, et pour la vérification de l'éligibilité à partir de la deuxième semaine d'octobre 2018), ainsi que leur profession de foi et les déclarations individuelles de candidatures.

Ce module permettra donc de faciliter et rationaliser les échanges entre les délégués de liste et les services RH, en évitant, notamment, les échanges de mails et les éventuels oublis.

Même si le fonctionnement de cette nouvelle application est très intuitif, la DGFIP souhaite apporter aux représentants des organisations syndicales une formation complète leur permettant de s'approprier cet outil, en utilisant les différents supports de formation disponibles.

Le dispositif envisagé en lien avec l'ENFIP est le suivant :

1- Une ou plusieurs sessions de formation en présentielle seront organisées à Bercy au mois de mai 2018. Cette formation s'adressera aux représentants nationaux des différentes OS et permettra de présenter les différents écrans et les différentes fonctionnalités relatives au dépôt et à la vérification des candidatures (module 2 d'ORCHIDEE).

2- Parallèlement à cette formation présentielle, un « pas à pas » présentant les différents écrans et leurs fonctionnalités, sera communiqué aux représentants nationaux des OS.

3- Enfin, une e formation au module 2 d'ORCHIDEE sera développée par l'ENFIP en lien avec Cap agents et RH1A. Elle sera accessible à compter du mois de juin 2018 et permettra aux délégués de listes de s'entraîner à l'utilisation des différentes fonctionnalités de l'application.

Les représentants nationaux des OS, formés par RH1A à l'utilisation d'ORCHIDEE, disposeront ainsi des outils pédagogiques (« pas à pas » et e-formation) qu'ils pourront utiliser pour s'assurer que les délégués de liste au niveau local seront à même d'effectuer les différentes opérations relatives au dépôt des candidatures.

Bien entendu, les services RH locaux seront également formés à l'utilisation des différents modules d'ORCHIDEE (« pas à pas », e-formation et formation en présentielle aux élections par RH1A durant la première quinzaine de septembre 2018). Ils pourront donc répondre aux éventuelles questions des délégués de liste relatives à l'utilisation d'ORCHIDEE.